

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_10_10042024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

OBJET : affectation du résultat de fonctionnement 2023 budget annexe lotissement MARPA**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité**CONSTATANT** que le compte financier présente :

un excédent de fonctionnement cumulé de 0 €

DECIDE d'affecter ce résultat

En report à nouveau au compte 002 : 0 €

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Etienne LATILLe Maire
Olivier SALIN**Résultat du vote**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0